
Programme de Formation

Droit social: Feuille de paie - Initial

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Gestionnaire de paie Assistant ou Responsable RH



Objectifs pédagogiques

Mettre en œuvre les principes fondamentaux requis pour la préparation et l'établissement de la paie dans le secteur du BTP. Analyser et vérifier le bulletin de paie. Acquérir une maîtrise approfondie des calculs et du contrôle des cotisations sociales.



Description

Les mentions obligatoires du bulletin de salaire :

- **Les éléments du Brut :**
 - Les heures normales et heures supplémentaires ou complémentaires
 - Les absences : déduction et maintien
 - Les indemnités journalières : Sécurité Sociale et Prévoyance
 - Les primes
 - Les frais professionnels :
 - Les indemnités de petits déplacements
 - Les indemnités de grands déplacements
- **La déduction forfaitaire spécifique :** abattement
- **Les cotisations :**
 - Les tranches de cotisations : plafonnées et déplafonnées
 - Les cotisations légales et conventionnelles
 - Les cotisations par bloc de présentation du bulletin
 - Les cotisations en lien avec le SMIC
 - La base CSG-CRDS
 - Les cotisations majorées du BTP
- **Les éléments de bas du bulletin :**
 - Acompte et avance
 - Saisie arrêt et opposition
 - Net imposable et le net à Payer



Prérequis

- Posséder des connaissances fondamentales concernant les bulletins de salaire.
- Être apte à exercer les fonctions liées à son poste de travail.





Modalités pédagogiques

Alternance entre des contributions pédagogiques et des activités de compréhension théorique et pratique, suivie d'un échange collectif avec l'intervenant.



Moyens et supports pédagogiques

Supports de cours numériques



Modalités d'évaluation et de suivi

Une évaluation des objectifs sera réalisée individuellement tout au long de la formation, à l'aide d'un questionnaire à choix multiples (QCM). À l'issue de la formation, une attestation de réussite sera délivrée au candidat.



Informations sur l'admission

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant le début de la formation.